

Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2009

Par un arrêt en date du 10 juin 2009, la Cour d'Appel de Paris a réformé l'Ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris du 14 mai 2009 qui avait désigné un mandataire ad hoc pour présider l'Assemblée Générale de Gecina du 15 juin 2009.

Sa mission est dorénavant limitée au contrôle de la régularité de la feuille de présence et à la vérification de ce que le décompte des votes s'effectue en conformité avec les droits de votes résultant de la feuille de présence.

La Cour a par ailleurs confirmé la limitation des droits de votes des groupes Rivero et Soler à 20%.

Gecina, un leader européen de l'immobilier

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Gecina possède et gère un patrimoine de près de 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, essentiellement composé d'immeubles de bureaux et résidentiels situés à Paris et en région parisienne. Au cours des dernières années, Gecina s'est diversifiée sur de nouveaux segments : hôtellerie, santé, logistique et résidences étudiants.

La fondation Gecina

Pour concrétiser son implication citoyenne, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement et au soutien de toutes les formes de handicap.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Laurence CHALMET
Tél : 33(0)1 40 40 52 22
Régine WILLEMYNS
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44

CONTACT PRESSE

KEIMA Communication
Alix HERIARD DUBREUIL
Tél : +33 (0)1 56 43 44 62
alix.heriard@keima.fr